UNION DES SYNDICATS DU PARC D'ENTREMONT

p.a. ETIGE LOGEMENT

COMPTE-RENDU

ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION DES SYNDICATS DU PARC D'ENTREMONT DU 9 octobre 2008

<u>Présents</u>: M. Walliser, Président de l'Union des Syndicats – Mme Comte – Mme Gonneau– Mme Brissiaud – M. Ursprung – M.Denêtre - M. Jaegly – M.

Malbrancq- M. Escher - M. Reuille - M. Luttenauer - M. Elarbi - M. Sengelin - M. Fromageat - Mme Baumann C. - M. Boos - M. Besançon - M. Amos - Mme Bailen -

M. Tag – Melle Finot – M. Misslin – Mme Clar - M. Marschall – M. Muth

Représentés: M. Avorio rep par M. Dubois

Excusés : Mme Louis – Mme Bina – Mme Diringer – Melle Pichlak

Rédaction: Dominique Herth Le 12 novembre 2008

La séance est ouverte à 18 heures 10.

1. Désignation du Bureau

Monsieur W ALLISER en tant que Président de l'Union des Syndicats assure la Présidence de cette Assemblée. Aucun membre présent n'émet d'objection. Le secrétariat est assuré par M. HERTH de la Sté Etige-Logement.

2. Rapport de la Commission « rénovation façades et ouvrants »:

En préambule, Monsieur WALLISER rappelle que l'Union des Syndicats a pour objet de prendre toutes les mesures d'application collective correspondant à l'ensemble des bâtiments, en particulier pour le respect de l'harmonie.

C'est à cet effet qu'une commission a été constituée lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2008, ayant pour mission d'étudier la réfection des façades et ouvrants des immeubles.

Cette commission, sous la présidence de Monsieur URSPRUNG, s'est réunie le 25 septembre 2008, afin d'établir le Cahier des Charges (joint au présent Procès Verbal) qui sera soumis à des Bureaux d'Etudes.

Après lecture de celui-ci, l'Assemblée Générale n'émet aucune observation.

Le cahier des charges est adopté à l'unanimité.

3. Création d'un site Internet « Parc d'Entremont »

Monsieur WALLISER soumet à l'Assemblée Générale sa proposition de création d'un site Internet pour les Copropriétés du Parc d'Entremont. Il présente le projet qui permettrait de trouver les informations suivantes :

- historique du Parc d'Entremont,
- rappel des différentes structures,
- rappel des règlements,
- compte rendu des réunions,
- liste des fournisseurs,
- informations juridiques sur la Copropriété (liens avec La FEDECO),
- annonces,
- manifestation et activités des différentes associations au Parc d'Entremont (ACPE, ASER, Chorale « A chœur joie »....)

31/08/2009 page : 1/2

UNION DES SYNDICATS DU PARC D'ENTREMONT

p.a. ETIGE LOGEMENT

Rédaction: Dominique Herth Le 12 novembre 2008

Ce site permettra ainsi aux résidents d'être informés sur la vie à ENTREMONT.

Le coût d'installation de ce site y compris l'adhésion à FEDECO Alsace revient à 3,00 € H.T. par lot.

En raison de ce qui précède, une comptabilité spécifique sera mise en place pour l'Union des Syndicats.

Sur cette proposition Monsieur WALLISER demande l'accord de l'Assemblée Générale.

A l'unanimité des présents et représentés, l'Assemblée Générale donne son accord.

4. Suivi du dossier concernant les procédures.

WALLISER précise qu'un cahier des procédures à été mis en place et que les procédures sont menées à leur terme.

Il constate une amélioration et les procédures mises en place par Monsieur SENGELIN se révèlent efficaces.

En effet, sur 5 dossiers remis à Monsieur le Conciliateur de Justice, quatre ont eu un aboutissement positif, la cinquième étant en cours.

5. Suivi Commission parkings

Conformément à la précédente Assemblée Générale, un courrier a été adressé aux copropriétaires d'emplacement(s) des Copropriétés Hermitage et Panorama. Il leur a été proposé, dans la mesure où il n'utilise pas leur emplacement, soit de le vendre, soit de le louer, soit de le prêter. Aucune réponse ne nous est parvenue.

6. Information sur projet de réaménagement du Centre Commercial

La Copropriété « Centre commercial » ayant décidé le réaménagement de son parvis, les travaux auraient û débuter courant septembre 2008. Toutefois, en raison de la démolition de l'ACPE, prévue courant octobre, et un problème financier du à un impayé sur charges, il a été décidé de reporter ces travaux au printemps 2009.

7. Information sur suivi du dossier mise en conformité ascenseurs

Suite à la loi du 3 juillet 2003, relative à la mise en conformité des ascenseurs, les propositions de travaux rendus obligatoires ont été soumises aux Assemblées Générales des Copropriétés.

Seules deux copropriétés ont décidé de réaliser les travaux rendus obligatoires des échéances 2010 et 2013, les autres n'ayant décidé que ceux de l'échéance 2010.

La Sté AUDITAS est en train d'établir les marchés qui devraient être signées courant du mois d'octobre.

La renégociation des contrats est également en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 50.

Le Président : M. WALLISER Pour la Sté Etige-Logement : M. HERTH

31/08/2009 page: 2/2